



2^{ème} TOUR du festival U12 U13



SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017

Convocation des équipes à 13h30 pour début du rassemblement à 14 h00.



REGLEMENT

- Art 1 : Toutes les équipes ont été réparties par la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes (avec entrée en lice des équipes U13 R1 en Festival U13, exemptées du 1^{er} tour).
Cas Particulier du Festival U12 : 10 équipes inscrites : 1 poule de 4 et 2 poules de 3.
- Art 2 : Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer. Durée des matchs : 1 x 20 minutes (2 x 12 minutes si poule de 3 équipes).
- Art 3 : Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.
Concernant le Festival U12 seul les joueurs nés en 2006 sont autorisés à participer.
- Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.
- Art 5 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied fort + pied faible »).
- Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**
Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres.
But de l'épreuve : Effectuer 50 jonglages pied fort et 30 jonglages pied faible.
Le jeu démarre balle au pied (pour les jonglages pied faible, possibilité de lever le ballon avec le pied fort avant de le jouer avec le pied faible).
2 essais par joueur, les surfaces de rattrapages ne sont pas autorisées.
- Art 7 : **Qualification**
Festival U13 : les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 10 février 2018. Les autres équipes seront éliminées.
Consolante Festival U13 : les premiers de chaque poule ainsi que les 5 meilleurs 2^{nds} aux jongleries seront qualifiés pour le 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 10 février 2018. Les autres équipes seront éliminées.
Festival U12 : Se qualifient pour le 3^{ème} Tour accession Festival U13 : les deux premiers de la poule de 4 ainsi que les premiers des poules de 3.
Les autres seront répartis en 2 poules de 3 pour l'accession à la Consolante Festival U13.
- Art 8 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Jeunes et Technique du District.
- Art 9 : En cas d'arrêté municipal pour le club recevant, obligation de prévenir Guillaume GIUNTINI qui se chargera de trouver un autre terrain d'accueil. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.